Outil d'aide
à la prescription
De prestations d'orientation

Ces travaux ont été possibles grâce aux financements du Contrat de Plan Etat/Région et de la participation du Fonds Social Européen

Ont participé à la création de cet outil :

Bernier Christelle, SOP AFPA Rousies
Berteaux Ghislaine, Animatrice Territoriale de l'Orientation Sambre Avesnois
Bisman Ginette, CAPEP Valenciennes
Bounoua Lahrma, ID Formation
Debelle Xavier, CAP EMPLOI Antenne de Maubeuge
Debruyère Patrick, INSTEP Maubeuge
Delville Christelle, SISEP Maubeuge.
Demailly Jean Paul, Direction Déléguée de l'ANPE (Maubeuge)
Denis Sabine, Mission Locale Sambre Avesnois
Dufour Laurence, Mission Locale Sambre Avesnois
Dumetz Blandine, CIBC « Emergence »
Lasne Sophie, INSTEP
Lecerf Valérie, INSTEP
Pouillon Patricia, SOP AFPA Rousies
Raverdy Danielle, MGI Education Nationale
Van Elslande Pascale, Alternative (secteur Sambre - Avesnois)

Ce groupe a reçu le soutien actif de :
Eric Beerens, Coordonnateur Emploi Formation BFE Sambre Avesnois
Sophie Boutin, Animatrice Régionale de l'Orientation
Jean Paul Demailly, Direction Déléguée de l'ANPE de Maubeuge
Morad Zatar, Relais Technique Territorial du BFE Sambre Avesnois

Préambule

1) Pourquoi un outil d'aide à la prescription ?

L'Etat et la Région ont engagé une réflexion de tous les acteurs intervenant dans le champ de l'orientation professionnelle.

Au cours de la réalisation du diagnostic partagé effectué entre décembre 2002 et mai 2003, sur le bassin d'emploi Sambre Avesnois, il a été constaté que :

➔ Nombre de prestations d'orientation sont mal connues par l'ensemble des acteurs du territoire.

➔ Les chargés d'accueil ont tendance à prescrire essentiellement les prestations qu'ils connaissent, dont ils ont l'habitude.

➔ Les catalogues de prestations d'orientation ne répondent pas suffisamment aux besoins des chargés d'accueil qui souhaitent prescrire en fonction des situations individuelles des personnes qu'ils reçoivent. Ces catalogues offrent une clé de recherche par une entrée « produits » qu'il est souhaitable de compléter par une entrée « caractéristiques des personnes reçues. »

C'est pourquoi, les acteurs de l'Orientation du Bassin Sambre Avesnois ont décidé d'élaborer un outil intitulé « **outil d'aide à la prescription** ».

2) Le cheminement du groupe de travail.

Les participants au groupe de travail ont :

1) Listé les caractéristiques des publics les plus souvent rencontrées.
2) Elaboré sept fiches de situation.
3) Conçu un arbre de questionnement logique et méthodique proposant de repérer les caractéristiques des personnes pour aboutir à un choix de prestations d'orientation adaptée.
4) Enrichi les fiches par une présentation succincte des prestations citées. (en annexe).
5) Réfléchi aux informations utiles pour passer commande à un opérateur.

.

Mode d'emploi

<u>Contenu</u> - Le document comprend :

- ☒ Un jeu de 7 fiches d'aide à la prescription correspondant à 7 situations de public.
- ☒ Une proposition de fiche de prescription. (fiche de liaison).
- ☒ Une présentation de 23 prestations d'orientation proposées dans les fiches.

L'utilisateur de cet outil

1) Repère dans quelle situation se trouve la personne accueillie.
2) Identifie les problèmes périphériques (mobilité, type de handicap, disponibilité…) susceptibles d'affecter la prescription.
3) Suit l'arbre de questionnement de la fiche concernée.
4) Choisit la prestation d'orientation correspondante.
5) Vérifie, au besoin, le contenu et les conditions de la prestation concernée.

Les auteurs souhaitent attirer l'attention sur 2 points qui conditionnent, à leurs yeux, la qualité du travail d'orientation :

- ➲ L'importance du diagnostic effectué par le professionnel de l'accueil qui dans son travail de référent, devra suivre la cohérence des démarches du bénéficiaire.
- ➲ L'importance de la qualité des échanges entre les intervenants (conseillers, prescripteurs, opérateurs d'orientation, formateurs…) et de la nécessité de communiquer les informations précises, qualifiant notre travail partenarial au service du bénéficiaire, dans le respect des règles de déontologie propres à nos professions.

☝ Toutes les prestations d'orientation existantes ne sont pas reprises dans ce document, seules, celles citées dans les fiches d'aide à la prescription sont décrites.

Elles ont été élaborées par les personnels de terrain sur la base des cahiers des charges qui les conditionnent, du travail de description du cabinet « Amnyos », du guide Défi en cours de réécriture par le C2RP. (Centre Régional de Ressources Pédagogiques).

Certaines prestations reprises en annexe ne peuvent être qualifiées de prestations d'orientation mais sont proposées dans la logique des fiches de prescription. Elles peuvent apporter un éclairage complémentaire et sont présentées pour permettre la compréhension de l'outil.

Sommaire

I Préambule	P.4
II Mode d'emploi	P.5
III Les fiches de prescription	
1) Adultes n'ayant jamais travaillé ou travaillé moins de 6 mois	P.6
2) Jeunes âgés de + de 16 ans sortis du système scolaire depuis moins d'un an, sans projet de formation	P.7
3) Jeunes et adultes justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 6 mois dans la même activité	P.8
4) Jeunes et adultes reconnus travailleurs handicapés	P.9
5) Jeunes sans expérience significative, sans projet ou avec projet irréaliste	P.10
6) Personne issue de l'immigration	P.11
7) Personne bénéficiaire du RMI, non inscrite à l'ANPE	P.12
IV Eléments de prescription	
1) Eléments de prescription	P.13
2) Fiche de prescription	P.14
V Annexes I : Présentation des prestations citées dans les fiches (page 15 à 39)	
1) Action de courte durée AGEFIPH	P.15
2) A.I.A - **A**ccompagnement **I**ndividuel des **A**dultes	P.16
3) Ateliers techniques	P.17
4) A.S.I - **A**ppui **S**ocial **I**ndividualisé	P.18
5) B.C - **B**ilan de **C**ompétences du Conseil Régional pour demandeurs d'emploi	P.19
6) BCA - **B**ilan de **C**ompétences **A**pprofondi	P.20
7) Bilan Agefiph	P.21
8) BO et BA - **B**ilan d'**O**rientation et **B**ilan d'**A**ccompagnement (prestation orientation région)	P.22
9) CIPPA -**C**ycle d'**I**nsertion **P**rofessionnel **P**ar l'**A**lternance	P.23
10) DIP Horizons - **D**ynamique d'**I**nsertion **P**rofessionnelle	P.24
11) DIP TH -**D**ynamique d'**I**nsertion **P**rofessionnelle pour les **T**ravailleurs **H**andicapés	P.25
12) DPP -**D**éveloppement de **P**rojet **P**rofessionnel	P.26
13) I.O.D -**I**ntervention sur l'**O**ffre et la **D**emande	P 27
14) OEG - **O**bjectif **E**mploi **G**roupe	P.28
15) OEI - **O**bjectif **E**mploi **I**ndividuel	P.29
16) OPG - **O**bjectif **P**rojet **G**roupe	P.30
17) OPG spécifique -**O**bjectif **P**rojet **G**roupe pour Travailleurs Handicapés	P.31
18) OPI -**O**bjectif **P**rojet **I**ndividuel	P.32
19) Parcours d'Insertion	P.33
20) Pré orientation en centre spécialisé	P.34
21) Service d'Appui à la Définition de Projet de Formation (S2 AFPA)	P.35
22) Service d'Appui au reclassement professionnel des Travailleurs Handicapés	P.36
23) S.I.O de Rentrée Session d'Information et d'Orientation de Rentrée.	P.37
VI Annexes II : Lexique de la fiche 6 « personne issue de l'immigration »	P.38

ADULTES
n'ayant jamais travaillé
Ou travaillé moins de 6 mois

Autonome dans ses démarches

oui

BC Bilan de compétences
ou
BO Bilan d'orientation

Prestation AFPA (S2)
(Service d'appui à la définition de projet de formation)

non

OPI / OPG
DPP
BO Bilan d'orientation
BA Bilan d'accompagnement

JEUNES, âgés de plus de 16 ans
Sortis du système scolaire,
depuis moins d'un an.
Sans projet de formation
Avec ou sans projet professionnel défini

1ère étape
Vérifier les freins et /ou moteurs
Pour s'engager dans une démarche d'orientation
Par le référent MGI

Entrée MGI ou
MGI EA (Agrimedia)

Inscription
ANPE

Inscription
Mission
Locale

Emploi
Entretien Individuel
Découvertes métiers (forums)
(OPG, OPI, ateliers)

La personne est-elle autonome ?

A t-elle des capacités d'analyse

Par rapport à sa situation ?

OUI

Suivi individualisé
Par le conseiller MGI

Après 12 mois
Accès aux mesures de droit commun

avec dérogation
DIP après 9 mois inscription
DPP après 6 mois

BO ou BA après 9 mois

Recherche contrat alternance

NON

Rescolarisation

S.I.O de rentrée
(Session d'Information et d'0rientation)

CIPPA
(Cycle d'Insertion Professionnelle
Par Alternance)

Parcours Insertion

☺ pas de délais de carence en faveur des jeunes issus de l'immigration ou des jeunes handicapés.

JEUNES ET ADULTES
Justifiant d'une expérience d'au moins 6 mois dans la même activité

Après le diagnostic et après évaluation des éventuels
Problèmes périphériques
Souhaite
S'ENGAGER
DANS UNE DEMARCHE D'ORIENTATION

Oui

Selon les capacités d'analyse et d'autonomie de la personne

Non

Entretien individuel
Ateliers ANPE
A.I.A

Forum métiers

+++

BCA

BO Bilan d'orientation

BC Bilan Compétences

Prestation AFPA (S2)
(Service d'appui à la définition de parcours de formation)

DPP (jeunes)

BA Bilan Accompagnement

+

OPG

OPI

DPP (adultes)

JEUNES et ADULTES
Reconnus travailleurs handicapés

1ère étape :
établir un **diagnostic** comportant au moins
les 3 points suivants :

- **Vérifier le besoin d'orientation**
- **Vérifier si personne volontaire**
- **Repérer le type de déficience**

REPERER LA OU LES PRESTATION(S) ADAPTEE(S)

2ème étape :
Rapprocher le **degré d'autonomie**
et les éventuels **problèmes périphériques**
avec les **critères d'entrée de la prestation**

Projet non identifié

- **DIP TH (Déficients Intellectuels.)***
- **BC Agefiph (Déficients Intellectuels et ou sensoriels)***
- **Actions courtes* AGEFIPH**
- **OPG Spécifique (Maladie. Mentale)* (Suite Diagnostic Unité Territoriale d'Evaluation)**
- **EPP ou DPP Spécifiques (SIFE)**
- Préorientation en Centre Spécialisé (hors bassin) (prescription Cotorep)

Projet identifié vers la formation

Service d'appui à la définition du projet de formation (AFPA et hors AFPA) (S2 *)

*** visite médicale intégrée à l'action**

Toute orientation vers un métier doit être validée par une visite médicale

Rappel : Les handicapés sont éligibles à toutes les autres mesures de droit commun

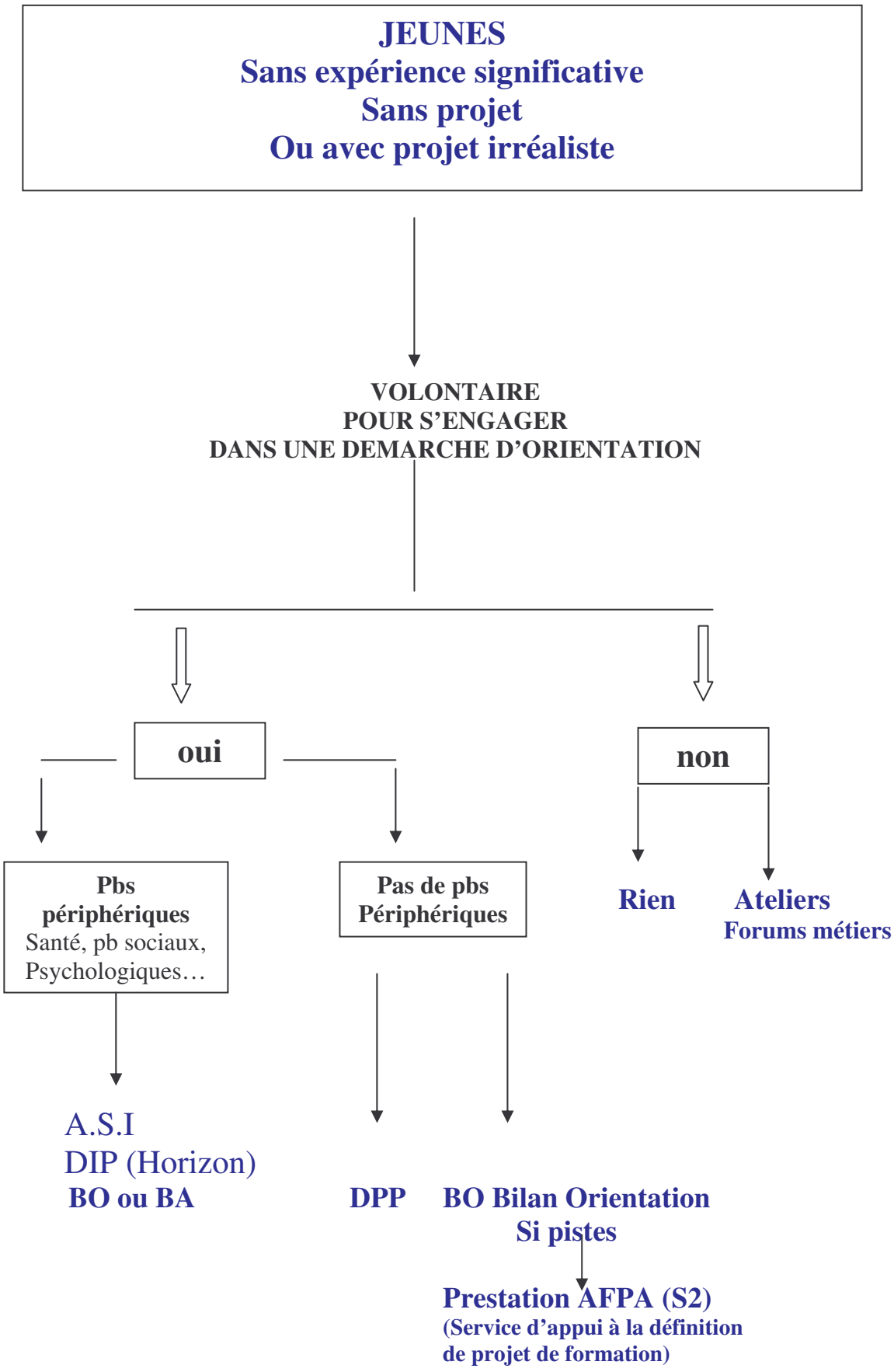
JEUNES
Sans expérience significative
Sans projet
Ou avec projet irréaliste
VOLONTAIRE
POUR S'ENGAGER
DANS UNE DEMARCHE D'ORIENTATION
oui
non
Pbs
périphériques
Santé, pb sociaux,
Psychologiques…
Pas de pbs
Périphériques
Rien
Ateliers
Forums métiers
A.S.I
DIP (Horizon)
BO ou BA
DPP
BO Bilan Orientation
Si pistes
Prestation AFPA (S2)
(Service d'appui à la définition
de projet de formation)

PERSONNE ISSUE DE L'IMMIGRATION

En situation régulière (1)

PUBLIC CAI
Agée de plus de 18 ans quelque soit le niveau scolaire

PUBLIC HORS CAI
Agée de plus de 26 ans et de niveau inférieur au bac

Accueil par la plate forme de l'OMI (2)
Présentation du **C.A.I (3)**
Contrat d'Accueil et d'Intégration
Qui comprend un certain nombre de prestations

Orientation vers le GIDEF- POLE 93 (4)

Avec pb de communication orale
➲ prescription formation linguistique
(durée de **200 à 500 heures)**

Sans pb de communication orale
➲ prescription formation linguistique
(durée de **100 à 200 heures**)

➲ signature **du C.A.I**
➲ prescription d'un **B.O.P.P** (pendant la formation linguistique)
(Bilan d'Orientation Pré Professionnelle) (5)
durée de 3 heures
Les + : entrée en formation garantie
suivi individuel tout au long du CAI

OPG OPI
DIP (HORIZONS)

S2 AFPA
BCA, BC, BO
OEG/OEI

Orientation vers le GIDEF- POLE 93

➲ prescription formation linguistique
(durée de **100 à 200 heures**)
➲ prescription d'un **B.O.P.P** (pendant la formation linguistique)
(Bilan d'Orientation Pré Professionnelle)
durée de 3 heures

Public non repris dans le tableau.

Personne âgée de moins de 26 ans avec ou sans Bac
Ou
Personne âgée de plus de 26 ans avec le Bac

Formations et dispositifs du Conseil Régional, de l'Etat du FASILD (pour le public CAI et hors CAI)

Personne bénéficiaire du RMI

Non inscrite à l'ANPE

S'assurer de la réalisation du diagnostic
de la personne
par le travailleur social en amont de toute prescription

objectif : vérifier les freins
à l'engagement d'une démarche d'insertion

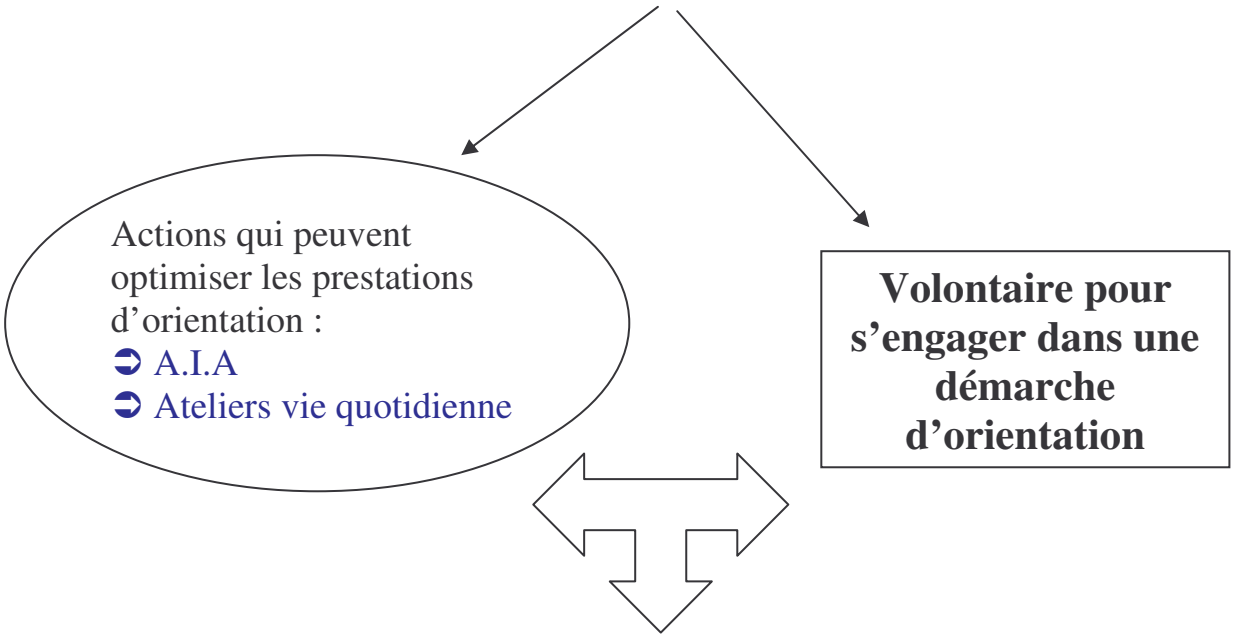
Actions qui peuvent optimiser les prestations d'orientation :
➲ A.I.A
➲ Ateliers vie quotidienne
Volontaire pour s'engager dans une démarche d'orientation

I.O.D

(Intervention sur l'Offre et la Demande)
prescription par les UTPAS

☝ **Pour bénéficier de toute prestation d'orientation, la prescription par les conseillers de l'ANPE et/ou de la Mission Locale est indispensable.**

ACTION DE COURTE DUREE
AGEFIPH

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Faciliter la mise en œuvre des parcours d'insertion professionnelle des personnes handicapées.	➔ Personnes âgées de plus de 16 ans reconnues travailleurs handicapés orientées en milieu ordinaire de travail ➔ bénéficiaires de la loi du 10 juillet 87 traitant de l'emploi des personnes handicapées. ➔ CES ➔ Bénéficiaires de l'ASS et de l'ARE si la durée de la formation est inférieure à 40 Heures	☑ Définition d'un projet professionnel par mises en situations professionnelles. ☑ Exploration et exploitation des capacités. ☑ Acceptation du handicap et reconversion professionnelle ☑ Mobilisation et développement de l'autonomie.	Entre 40 heures et 210 heures (mise en situation professionnelle comprise)	**AGEFIPH**	Défraiements pour : repas, déplacements, garde d'enfants de moins de 3 ans et couverture sociale (CNASEA)	**ANPE** **AFPA** **CAP EMPLOI** **MISSIONS LOCALES** **SISEP**

A.I.A
Accompagnement Individuel des Adultes

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
• Permettre au bénéficiaire d'élaborer un projet professionnel réaliste au regard de ses besoins, de ses compétences et du marché de l'emploi ; de se mobiliser pour la construction de son projet et de sa mise en œuvre.	➔ Adultes bénéficiaires du RMI, non inscrits ou récemment inscrits à l'ANPE ayant besoin d'une aide pour s'orienter professionnellement et volontaires pour s'engager dans la démarche proposée.	☑ Aide à la formulation d'hypothèses professionnelles. ☑ Exploration des contraintes et difficultés périphériques, éventuelles du bénéficiaire. ☑ Découverte et analyse du marché du travail. ☑ Elaboration d'un projet professionnel. ☑ Mise en œuvre d'un plan d'action.	3 mois Entretiens individuels bimensuels	**CPER**	**Bénéficiaire du RMI** **Indemnisé ou non par Assedic selon ouverture des droits**	**ANPE** **Référent RMI** **UTPS** **Organisme d'insertion** **CCAS**

Ateliers techniques

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Permettre aux jeunes engagés dan la définition de leur projet professionnel de bénéficier de mises en situations professionnelles concrètes pour choisir un secteur d'activité ou un métier.	Majoritairement des jeunes de moins de 26 ans de niveau infra IV dans une étape d'orientation professionnelle (DPP, DIP, Bilan de Compétences)	L'activité « ateliers techniques est constituée d'une période en centre de formation sur plateau technique (maximum 35 heures) et d'une période en entreprise (maximum 70 heures) nécessaire à la découverte approfondie du métier envisagé en grandeur réelle. Les prestataires sont des organismes de formations qualifiantes contribuant aux pôles d'orientation	Maximum 35 heures en centre et 70 heures en entreprise.	Conseil régional	Lié au statut du bénéficiaire dans l'étape d'orientation ou de formation dans laquelle le jeune est inscrit	Missions locales Les conseillers de l'ANPE

A.S.I
Appui Social Individualisé

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Assurer le retour de personnes rencontrant des difficultés particulières à une vie personnelle et sociale autonome incluant l'insertion dans l'emploi	Personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion inscrits ou non à l'ANPE.	**1) Un accompagnement global** ☑ Accueil, écoute, orientation, construction d'un projet et suivi de la démarche d'insertion ☑ Interventions spécialisées visant à régler les problèmes d'argent de logement de santé… ☑ Aide concrète aux démarches à l'organisation familiale au maintien dans la formation, dans l'emploi, dans l'activité. **Un accompagnement centré sur l'entrée et le maintien dans l'emploi**.	Durée maximale de 6 mois renouvelable une fois. Entretiens individuels ou actions collectives	Etat	Lié au statut du bénéficiaire	Missions locales ANPE CCAS Organismes d'insertion

BC - Bilan de Compétences du Conseil Régional

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Le bilan de compétences doit permettre à une personne : • de faire l'analyse, puis la synthèse notamment au regard de ses expériences personnelles et professionnelles • de ses ressources mobilisables afin de construire un projet professionnel et/ou un parcours de formation.	Jeunes ou adultes demandeurs d'emploi quelque soit leur niveau de formation ayant à leur actif une ou des expériences professionnelles et / ou extra professionnelles notables que l'on pourra décliner en termes de compétences.	Le bilan de compétences comprend trois phases a)une phase préliminaire qui a pour objet : - de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche, . b) une phase d'investigation qui a pour objet : - d'analyser les motivations et les intérêts professionnels et personnels du bénéficiaire - d'identifier les compétences, les aptitudes professionnelles et personnelles et le cas échéant d'évaluer les connaissances générales du bénéficiaire. - De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle. c) une phase de conclusion qui a pour objet de permettre au bénéficiaire : - de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation - de recenser les facteurs susceptibles de favoriser la réalisation du projet (ou VAE ou formation) - de prévoir les principales étapes de mise en œuvre du projet.	Durée maximale de 30 heures dont 24 heures de présence en centre.	Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais. FSE	Pas de rémunération ou rémunération Assedic (demandeurs d'emploi indemnisés)	Les prescripteurs sont les conseillers ANPE ou des Missions Locales.

B.C.A.
Bilan de Compétences Approfondi

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Permettre à un demandeur d'emploi, confronté à des difficultés de reclassement, de réorienter son projet professionnel et de redéfinir un parcours de retour à l'emploi. La prestation doit permettre à la personne de s'interroger sur les conditions de son insertion ou de son évolution professionnelle.	Toutes les personnes à la recherche d'un emploi possédant une expérience professionnelle et indemnisées ou non, engagées dans une dynamique de réflexion sur son devenir professionnel, prêtes à s'investir dans une démarche intensive demandant une implication et une disponibilité personnelles.	Le BCA est une prestation de service individuelle d'accompagnement renforcé réalisé dans le cadre du Programme d'Action Personnalisé pour un Nouveau Départ (PAP/ND). L'ALE déclenche un BCA soit à la demande du DE (cadre ou non cadre) soit sur une proposition du conseiller dans le cadre de son Projet d'Action Personnalisé (PAP) dès son inscription et lors de tout entretien de suivi. Le Bilan comprend une dimension **rétrospective** (analyse du passé) une dimension **évaluative** (confrontation des représentions personnelles à des informations objectives sur soi ou sur l'environnement) **et prospective** (mise en perspective des éléments recueillis en terme de possibilité et de plan d'action)	Le BCA dure 20 heures en moyenne. et se déroule sur 6 semaines. Il est réalisé par un prestataire conventionné.	Le Bilan est gratuit pour les demandeurs d'emploi. Financement ANPE	Indemnisé ou non selon ouverture des droits	ALE du lieu Conseillers ANPE

Bilan AGEFIPH
Déficients intellectuels

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Accompagnement d'un parcours d'insertion professionnelle vers le milieu ordinaire de travail. Permettre à la personne : • de s'exprimer par rapport à son handicap et son projet de vie • de se situer par rapport à une insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail • d'identifier l'environnement de travail en milieu ordinaire le plus adapté par rapport à son style de comportement, à son niveau d'autonomie, à son niveau de précision et de rentabilité dans le travail. • De définir un projet professionnel avec un certain degré de précision	Déficients intellectuels. Personnes bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987.	Identification des compétences et aptitudes de la personne. Analyse des motivations et des intérêts professionnels et personnels. Elaboration d'un projet professionnel et définition des principales étapes pour y parvenir. Le bilan comporte autant que possible une phase en entreprise pour les personnes non intégrées dans le monde du travail.	20 heures	Agefiph Prise en charge des visites médicales		Prescripteurs : SISEP Missions locales

BO et BA
Bilan d'Orientation et Bilan d'Accompagnement

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Pour le bilan d'orientation, l'objectif est de conduire avec la personne un travail qui lui permette : → d'analyser sa situation → de préciser ses attentes → de repérer ses intérêts valeurs motivations acquis et potentialités. → d'élargir ses choix professionnels par une ouverture sur l'environnement socioéconomique **Pour le bilan d'accompagnement**, l'objectif visera à construire avec la personne et le formateur un plan d'action personnalisé passant ou non par une formation	1) **Bilan d'orientation** : Jeunes de moins de 26 ans, en priorité de niveau infra IV Adultes de niveau infra IV acquis sans projet de cursus universitaire 2) **Bilan d'accompagnement** Public relevant des dispositifs DIP- DPP et MSB	Exploration des intérêts, valeurs et potentialités. **De la prestation d'Orientation** : Il est composé des phases suivantes: - accueil, information et analyse de la demande - d'investigation et d'évaluation, - définition d'un plan d'action - de restitution tripartite avec le référent de parcours. En fonction de l'analyse de la demande du jeune, le bilan sera individualisé dans son contenu et sa durée. **Du Bilan d'Accompagnement** : L'intervention du prestataire s'effectue en complémentarité et en lien étroit avec celle de l'organisme réalisant les étapes décrites ci-dessus, définition d'un plan d'action avec le bénéficiaire, les opérateurs et les référents de parcours.	Maximum 30 heures dont 24 heures de présence en centre .	Conseil Régional du Nord-Pas de Calais.	Pas de rémunération ou rémunération Assedic pour les demandeurs d'emploi indemnisés.	Pour les bilans d'orientation : Missions Locales Conseillers ANPE Pour les bilans d'accompagnement, le conseil régional demande que le partenariat entre les organismes de DIP, DPP, MSB et les structures bilan fasse l'objet d'une négociation en commission d'orientation.

CYCLE D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR ALTERNANCE (CIPPA)

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser? Qui est prescripteur?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Aider le jeune à faire le point afin qu'il puisse: acquérir les pré-requis nécessaires à l'entrée dans une formation professionnelle. Elaborer un projet réaliste et réalisable.	Jeunes, non diplômés de + de 16 ans, sortis du système scolaire depuis moins d'un an, très éloignés de la qualification.	Resocialisation Remotivation Apprentissages théoriques et pratiques Stage(s) en entreprise (s) Activités diversifiées.	De quelques semaines à 1 année scolaire dont 50% en entreprise	Etat + FSE	Aucune (statut scolaire) Peut bénéficier des bourses et aides diverses.	S'adresser à la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale Sambre/Avesnois LP Courtoy Rue Aimé Collet BP129. 59330 Hautmont Tél : 03.27.66.30.41 Prescripteur: Mission Générale d'Insertion

DIP
Programme HORIZONS
Dynamique d'Insertion Professionnelle

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Renforcer la capacité des jeunes à être acteurs de leur parcours d'insertion personnelle et/ou professionnelle grâce à une démarche d'accompagnement s'appuyant sur des supports d'action attractifs.	• Jeunes demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans de niveau infra V. • L'accès au programme est possible pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans bénéficiant d'un accompagne--ment social ou éducatif renforcé. Les jeunes doivent être sortis de la formation initiale depuis au moins 12 mois.	☑ Développement personnel ☑ Citoyenneté ☑ Elaboration du projet personnel et/ou professionnel ☑ Connaissance de l'environnement social, culturel et économique ☑ Immersion en milieu professionnel Appui possible des organismes de bilans, des plateaux techniques des organismes de formation, des ateliers techniques mis en œuvre sur le territoire.	Durée maximale de 600 heures en centre et 300 heures en entreprise	Conseil Régional Possibilité de co-financement	Régime public de rémunération (CNASEA) ou Allocation de Retour à l'Emploi (ASSEDIC) selon les droits	Missions Locales

DIP spécifique
Programme HORIZONS
Dynamique d'Insertion Professionnelle spécifique
« Jeunes Travailleurs Handicapés »

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Renforcer la capacité des jeunes demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés à communiquer autour de leur projet personnel et professionnel, d'en repérer les différentes étapes, d'en identifier les contraintes afin d'engager les actions nécessaires à leur mise en œuvre.	• Jeunes demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans reconnus travailleurs handicapés par la COTOREP et bénéficiant d'une orientation en milieu ordinaire de travail.	☑ Développement personnel ☑Elaboration d'un projet personnel et professionnel ☑Connaissance de l'environnement social, économique et culturel. ☑Connaissance des mesures inhérentes au statut de Travailleur Handicapé. ☑Immersion professionnelle en milieu ordinaire	Durée maximale de 900 heures dont 300 en entreprise. (les durées en entreprise peuvent varier en fonction des parcours).	Conseil Régional et co-financement de l'AGEFIPH	Régime public de rémunération (CNASEA) ou Allocation de Retour à l'Emploi (ASSEDIC) selon leurs droits.	Renseignements auprès des Missions Locales CAP EMPLOI SISEP Prescripteurs : Missions Locales.

D.P.P
DEFINITION DE PROJET PROFESSIONNEL

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Définition d'un projet professionnel en lien avec les apprentissages des savoirs de base Exprimer un choix de métier ou de famille de métiers S'approprier le parcours de formation nécessaire à l'atteinte du projet	• Jeunes (majoritairement) âgés de moins de 26ans, de niveau infra IV. • Adultes de niveau infra IV Ne relevant pas d'un dispositif d'alphabétisation ou FLE	☑Consolidation de la prescription ☑ Bilan personnel et professionnel ☑ Découverte de l'environnement socio-économique ☑ Construction d'un objectif professionnel ☑ Validation du projet ☑ Alternance	7 semaines à temps plein et durée limitée à 3 mois à temps partiel. 175h centre 140h entreprise	Conseil Régional	**AREF** si bénéficiaire ASSEDIC **CNASEA** si moins de 26 ans Défraiement Conseil Régional	Conseillers ANPE Missions Locales

IOD
Intervention sur l'Offre et la Demande

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	**De la rémunération du bénéficiaire**	
La méthode IOD a été conçue pour : - répondre directement à la demande de personnes en situation d'exclusion professionnelle, d'accéder à un emploi durable. - modifier les pratiques de recrutement des entreprises relatives aux postes de premier niveau de qualification.	Le public concerné est exclusivement celui des programmes de lutte contre l'exclusion professionnelle.	☑ Intervention sur l'offre et la demande. ☑ Mise en relation des demandeurs d'emploi avec des employeurs, préalablement rencontrés, pour l'intégration durable de personnes sur des postes de premier niveau de qualification. ☑ Négociation d'un plan d'intégration. ☑ Suivi de la personne jusqu'à la fin de sa période d'essai en entreprise.	Définie en fonction des situations individuelles	Conseil Général FSE	Sans	**UTPAS**

O.E.G
Objectif Emploi Groupe

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Permettre aux participants d'accéder à un emploi, le plus durable possible, dans le cadre d'une démarche de groupe en adéquation avec ses compétences, ses aspirations et avec les besoins en recrutement des entreprises.	Demandeurs d'emploi touchés par la sélectivité du marché du travail • Rencontrant des difficultés dans leurs recherches d'emploi • Ayant un objectif d'emploi identifié • Ayant besoin du soutien du groupe et de l'intervention active d'un référent • Volontaires et disponibles pour s'engager dans la démarche de groupe.	☑ Signature d'un contrat d'engagement. ☑ Création d'une dynamique de groupe avec la mise en place des réseaux d'entraide et d'information. ☑ Appropriation des techniques de recherche d'emploi. ☑ Mise en œuvre d'une stratégie de recherche d'emploi. ☑ Mise en relation avec les entreprises et négociation de contrats de travail. ☑ Rédaction d'un bilan d'accompagnement.	Durée maximale de 3 mois.	ANPE FSE	Le demandeur d'emploi conserve la rémunération qu'il perçoit à l'entrée dans la prestation.	**Conseillers ANPE**

O.E.I
Objectif Emploi Individuel

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Permettre au bénéficiaire d'accéder à un emploi le plus durable possible en se redynamisant et en résolvant les difficultés rencontrées grâce à un accompagnement individualisé..	Demandeurs d'emploi touchés par la sélectivité du marché du travail • Rencontrant des difficultés dans leurs recherches d'emploi • Ayant un objectif d'emploi identifié pour un projet de reclassement rapide. • Ayant besoin de l'intervention d'un référent pour les démarches auprès des employeurs. • Volontaires et disponibles pour s'engager dans la démarche.	☑ Signature d'un contrat d'engagement. . ☑ Appropriation des techniques de recherche d'emploi. ☑ Mise en œuvre d'une stratégie de recherche d'emploi. Investigation du marché de l'emploi. ☑ Identification des freins personnels avec démarches de recherche d'emploi et mise en œuvre de solutions. ☑ Mise en relation avec les entreprises et négociation de contrats de travail. ☑ Rédaction d'un bilan d'accompagnement	Durée maximale de 3 mois sur une période de 90 jours calendaires maximum.	ANPE FSE	Le demandeur d'emploi conserve la rémunération qu'il perçoit à l'entrée dans la prestation.	**Conseillers ANPE**

O.P.G
Objectif Projet Groupe

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Permettre aux participants d'élaborer un projet professionnel réaliste au regard de leurs besoins, de leurs compétences, du marché de l'emploi et de se mobiliser pour la concrétisation de leur projet par une première étape de réalisation	Demandeurs d'emploi • Souhaitant ou dans l'obligation de changer de métier, • Ne sachant plus vers quel emploi diriger leurs démarches • Ayant besoin d'un appui pour définir et mettre en œuvre leur projet d'accès à l'emploi • Volontaires pour un travail de groupe.	Elaboration d'un projet professionnel : ☑ Recensement des compétences, capacités aptitudes…. ☑.Connaissance de l'environnement socio économique. ☑ ciblage de secteurs professionnels. - confrontation du projet avec la réalité : immersion en entreprise - confirmation du projet professionnel et mise en œuvre d'un plan d'action pour sa réalisation	Durée maximale de 3 mois. 4 séances collectives hebdomadaires	ANPE FSE	Le demandeur d'emploi conserve la rémunération qu'il perçoit à l'entrée dans la prestation.	**Conseillers ANPE**

OPG spécifique pour Travailleurs Handicapés Objectif Projet Groupe

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Déterminer les capacités d'accès à l'emploi de la personne et de proposer une orientation soit vers le milieu ordinaire soit vers un milieu de transition.	Personnes reconnues travailleurs handicapés âgées de moins ou de plus de 26 ans, bénéficiant d'un suivi psychiatrique et demandeurs d'emploi.	**En centre de formation :** Tests psychométriques Tests psychotechniques Elaboration du projet **En entreprise :** Evaluation en Milieu de Travail (EMT) • Définir les aptitudes de la personne • Elaborer un projet réaliste et réalisable • Déterminer les moyens à mettre en œuvre en partenariat avec l'ANPE et CAP EMPLOI.	Environ 270 heures	ANPE AGEFIPH	Néant	**CAP EMPLOI** **Conseillers ANPE** **En lien avec le SISEP**

O.P.I
Objectif Projet Individuel

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projet(s) professionnel(s) réaliste(s) au regard de ses besoins, de ses compétences, du marché de l'emploi et de se mobiliser pour la concrétisation de son projet par une première étape de réalisation	Demandeurs d'emploi : • Souhaitant changer de métier ou dans l'obligation de changer de métier, • Ne sachant plus vers quel domaine diriger ses démarches • Ayant besoin d'un appui pour définir et mettre en œuvre son projet d'accès à l'emploi.	☑ Développer ses capacités à agir à s'impliquer dans un projet. ☑ Mieux se connaître : recensement des compétences, capacités aptitudes….. ☑.Connaissance de l'environnement socio économique. (métiers, marché du travail, offre de formation.) ☑ Dégager des pistes professionnelles préférentielles. - confrontation du projet avec la réalité - confirmation du projet professionnel et mise en œuvre d'un plan d'action pour sa réalisation	Durée maximale de 3 mois. De parcours personnalisé 15 heures d'entretien. Eventuellement période en entreprise.	ANPE FSE	Le demandeur d'emploi conserve la rémunération qu'il perçoit à l'entrée dans la prestation.	**Conseillers ANPE**

PARCOURS INSERTION

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser? Qui est prescripteur?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Construire un projet réaliste et pertinent à partir d'un bilan. Elaborer une démarche de réalisation de ce projet et amorcer sa mise en œuvre.	Jeunes de + de 16 ans, sortis du système scolaire depuis moins d'un an, sans projet défini ou immédiatement réalisable.	Bilan individuel Exploration des milieux professionnels (enquêtes, visites, stages) Choix d'un projet et élaboration d'une stratégie de réalisation.	16 semaines dont 50% en entreprise Début d'action en janvier	Etat + FSE	Aucune (statut scolaire)	**S'adresser à la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale Sambre/Avesnois LP Courtoy Rue Aimé Collet BP129 59330 - Hautmont Tél : 03.27.66.30.41** **Prescripteur: Mission Générale d'Insertion**

Pré-Orientation
en centre spécialisé

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Elaborer ou confirmer un projet professionnel adapté au bénéfice des personnes handicapées. Les centres ou sections de pré orientation réunissent un ensemble de moyens propres à élaborer ou confirmer un projet professionnel adapté afin de préciser avec la personne handicapée, les conditions de réalisation notamment par la voie d'une formation professionnelle. Les conclusions de l'action sont transmises à la COTOREP	Travailleur handicapé reconnu par la COTOREP et demandeur d'emploi	Prestation en centre de reclassement professionnel durant 8 à 12 semaines effectuée par une équipe pluridisciplinaire composée de : formateurs, médecins, infirmiers, psychologues, kinésithérapeutes... Cette prestation comprend un bilan professionnel et personnel, une exploration des métiers et des environnements professionnels avec l'élaboration d'un projet d'insertion professionnelle et la planification des différentes étapes	8 à 12 semaines	CPAM	CNASEA	COTOREP

(S2 AFPA)
Service d'appui à la définition du projet de formation.

Objectifs de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
• Construire et valider un parcours de formation répondant au projet d'accès à l'emploi et aux besoins de développement des compétences du bénéficiaire. • Définir les étapes du parcours de formation AFPA et hors AFPA • Accompagner le bénéficiaire jusqu'à son entrée en formation	Demandeurs d'emploi relevant du PAP/ND indemnisés ou non par les ASSEDIC ayant bénéficié d'une prescription de ce service suite à un entretien professionnel à l'ANPE (ou dans une autre structure d'accueil habilitée par l'ANPE) et ayant besoin : - d'une autre qualification professionnelle. - d'un perfectionnement professionnel. - d'une reconversion professionnelle à titre préventif ou curatif.	3 phases : • **Confirmation du besoin et contractualisation du service** (entretien individuel) S'assurer que le bénéficiaire a bien repris à son compte le besoin de formation repéré avec l'ANPE et faire une première exploration des ressources et contraintes qu'il perçoit par rapport à cette hypothèse de formation. S'assurer que la formation est une réponse adaptée à la réalisation du projet d'accès à l'emploi et qu'elle est réalisable pour le bénéficiaire. Contractualiser avec le bénéficiaire la suite du service et son déroulement. • **Construction et validation du parcours** Définir la réponse au besoin du bénéficiaire en tenant compte de son expérience professionnelle et de ses caractéristiques personnelles (contraintes, atouts…) • **Elaboration, mise en œuvre du plan d'action** Opérationnaliser le parcours de formation en identifiant le prestataire, en planifiant les étapes du parcours et en définissant le niveau de validation visé Communiquer au bénéficiaire et à l'ANPE les résultats du service	Ce service dure en moyenne de 8 à 12 heures par personne.	Etat	Pas de rémunération	**Conseillers ANPE** **Missions Locales** **PLIE** **SOP AFPA**

Service d'appui au reclassement professionnel des Travailleurs Handicapés

Objectifs de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser ? Qui est prescripteur ?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Permettre à la personne d'élaborer un projet de formation réaliste au regard de ses aspirations, intérêts, aptitudes, contraintes et caractéristiques de l'environnement socio-économique. Cela doit permettre : → D'aider le bénéficiaire à engager les démarches lui permettant de définir un projet de reclassement professionnel. → D'apporter aux membres de l'équipe technique de la COTOREP des éléments d'information sur la faisabilité du projet de reclassement professionnel de la personne. → De finaliser avec l'équipe technique le parcours de reclassement envisagé avec la personne, d'en définir les étapes et les modalités de mise en œuvre.	Personnes ayant obtenu une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou dont la demande est en cours auprès de la COTOREP. Ces personnes peuvent être demandeurs d'emploi, salariées et/ou en arrêt de travail.	Le service est modulable en fonction des besoins de la personne. **Première phase** : ☑ Repérer les difficultés perçues par le demandeur susceptibles de faire obstacle au processus de reclassement. ☑ Apprécier la capacité de la personne à faire face aux problèmes liés aux changements induits par la situation. ☑ Etablir une relation d'aide, favoriser l'implication de la personne dans les démarches futures et contractualiser le service au regard de ses attentes **Seconde phase :** ☑ Définir un projet de formation ☑ Accompagner la personne dans les démarches de mise en œuvre du parcours La concertation de l'ensemble des membres de l'équipe technique doit permettre en collaboration avec les prescripteurs d'opérationnaliser le parcours à mettre en œuvre.	8 à 12 heures	Etat	Pas de rémunération	**COTOREP** **CAP EMPLOI** **SOP AFPA** **ANPE**

(SIO) de rentrée SESSION D'INFORMATION ET D'ORIENTATION de rentrée

Objectif de la prestation	Public	Contenu	Durée	Financements		Où s'adresser? Qui est prescripteur?
				Du coût de la prestation	De la rémunération du bénéficiaire	
Définir un projet personnel et / ou professionnel	Jeunes de + de 16 ans, sortis du système scolaire depuis moins d'un an.	Bilan de la scolarité Définition et élaboration d'une stratégie d'action	De 1 à 4 semaines	Etat + FSE	Aucune (statut scolaire)	**S'adresser à la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale Sambre/Avesnois LP Courtoy Rue Aimé Collet BP129 59330 - Hautmont Tél : 03.27.66.30.41** **Prescripteur: Mission Générale d'Insertion**

LEXIQUE FICHE
"PERSONNE ISSUE DE L'IMMIGRATION"

1) **« En situation régulière »**
   - titre de séjour
   - droit d'asile
   - en attente de régularisation

2) **O.M.I office des migrations internationales**
   → situé à Marcq en Baroeul

3) **C.A.I. contrat d'accueil et d'intégration**
   - visite médicale
   - présentation des institutions françaises et des valeurs de la République
   - formation civique
   - formation linguistique
   - suivi et accompagnement social
   - 1 journée « Vivre en France »

4) **Groupement solidaire « GIDEF – POLE NEUF TROIS »**

Organismes chargés
du diagnostic des publics migrants pour notre région
Boulevard de la République
59110 La Madeleine
Tél : 03.20.04.47.07

   → Bilan linguistique
   → Prescription formation langue française (le volume d'heures et le rythme sont définis en fonction des besoins individuels)
   → Orientation vers un organisme de formation habilité par le FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations)

5) **B.O.P.P ou Bilan d'Orientation Pré Professionnel**
   Durée du bilan : 3 heures (diagnostic)
   Organisme agréé pour le Nord Pas de Calais : **Médiation LISEA à ROUBAIX**

6) **ASS FAM (Association de Service Social pour Familles Migrants)**
   Association chargée du suivi social des familles pendant le déroulement du Contrat d'Accueil et d'Intégration.
   Cette association organise la journée intitulée « Vivre en France »

7) **Coordination des Formations Linguistiques sur le Département du Nord**
   Madame Lahrma BOUNOUA (03.27.64.43.74)

ELEMENTS DE PRESCRIPTION POUR L'ORIENTATION

Les éléments, ici repris, n'ont pour objet que de proposer une démarche commune :
➔En harmonisant les supports intitulés « fiche de liaison » ou « fiche de prescription ».
➔En facilitant la communication des informations nécessaires à notre travail partenarial.
➔En clarifiant les objectifs de la prescription d'orientation.
➔En garantissant au prescripteur l'adaptation de la prestation à ses attentes et à celles du bénéficiaire.
➔En gagnant de l'efficacité.
➔En permettant le réajustement des objectifs de la commande par la possibilité d'un échange entre prescripteur et prestataire sur la base d'informations objectives.

Attentes du prestataire d'orientation
par rapport au prescripteur pour réaliser une prestation :

Eléments de prescription	Actions sous jacentes du prescripteur
1) La formalisation précise de la commande	Un diagnostic a été effectué L e prescripteur connaît la prestation d'orientation préconisée (ou a accès aux informations qui la décrivent)
2) L'origine de la demande. De quelle logique relève la prescription dans le parcours d'insertion de la personne ? (urgence, projet à moyen terme, à long terme ?)	La prestation est réfléchie dans le cadre d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle.
3) L'adhésion du bénéficiaire à la démarche.	La prestation a été présentée et expliquée à la personne. Le bénéficiaire est d'accord pour y participer.
4) Les informations sur le parcours de la personne : • Formation/qualification • Expérience professionnelle ou extra-professionnelle • Eléments personnels (voir grille fiche de liaison)	Repérage des points importants dans le travail de diagnostic. Identification d'éventuels freins à la prestation.
5) Les documents utiles pour la prestation ou pour pouvoir s'y inscrire administrativement. • CV (s'il existe) • Description parcours et droits financements (fiche écran) • Fiche de liaison • Etc..	La collecte des informations permet de vérifier les possibilités d'accès à la prestation prescrite.

FICHE DE PRESCRIPTION

PRESCRIPTEUR :

Organisme prescripteur :
Conseiller prescripteur :
Téléphone du conseiller :
Fax du conseiller :
Date de la prescription :
Email :

BENEFICIAIRE :

Nom, prénom :
Adresse :

Téléphone fixe et portable :
Date de naissance :
Niveau d'étude :
Situation au regard de l'emploi :
Type d'indemnisation :

Date sortie formation initiale :

Date obtention diplôme :

Niveau de qualification :

N° identifiant :

GRILLE D'ANALYSE ET DE PRECONISATION

Nature des besoins	Difficultés / Potentialités	Préconisations
ORIENTATION Définition du projet professionnel Cohérence projet et réalité socio - éco Esquisse de projet		
FORMATION / QUALIFICATION Expression écrite/orale Acquis de base Technicité Qualification pour le projet Besoin de réactualisation connaissances		
MOTIVATION/ ENGAGEMENT Motivation solide, fragile, imprécise Etat de motivation à l'emploi Etat de motivation à la formation		
FREINS SOCIAUX/PERSONNELS/ MEDICAUX Problèmes financiers, Logement, Disponibilité, mobilité, Santé, Contre indications médicales		
INSERTION Maîtrise TRE Connaissance de l'environnement Autonomie dans démarches		

ELEMENTS DE PARCOURS (confier les éléments au bénéficiaire)	ETAT DES DROITS BENEFICIAIRE Ex : financement formation

ATTENTES DU PRESCRIPTEUR

Nom de la prestation d'orientation :

Nom de l'opérateur d'orientation désigné :

Préciser la commande à l'opérateur avec informations complémentaires éventuelles justifiant la prescription :

ATTENTES DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire précise ses attentes. (Au besoin, le conseiller transcrit les attentes verbalisées de la personne).

Le bénéficiaire autorise la transmission des information contenues dans cette fiche au prestataire

Signature du bénéficiaire **Signature du prescripteur**

Documents dont il faut vérifier l'existence ou la validité au cours du diagnostic (selon les publics)

CV (joindre copie à la prescription orientation)
Droits indemnisation ASSEDIC
Affiliation CPAM CMU Mutuelle (droits à la santé)
Permis de conduire en état de validité
RIB (existence compte bancaire)

Reconnaissance COTOREP
Inscription ANPE

Titre de séjour valide ou récépissé de demande